



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
 PROCÈS VERBAL
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
 SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Date de convocation

17/06//2025

Date d'envoi

24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juillet à 17 h 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres

En exercice : 09
 Présents : 05
 Absents : 04
 Pouvoirs : 03
 Votants : 08

Étaient présents :**Élus du CCAS :**

Mesdames Sophie BORÉ et Claire CARTIER.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Alda ROUMAGNOU.

Absent(s) excusé(s) :Messieurs Bertrand RITOURET et Louis COLLINET,
Mesdames Lyn FAIPOUX et Claudine PINGUET**Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :**

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Lyn FAIPOUX à Madame Claire CARTIER,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET,

Assistait également à la réunion :

Monsieur Raphaël SIMAR Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sophie BORÉ



Madame Sophie BORÉ est désignée secrétaire de séance.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2025
Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.



INFORMATION D'UNE DÉCISION PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION EN DATE DU 2 MARS 2023
PORTANT DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU PRÉSIDENT.

Pour information, une aide financière de 400 euros a été octroyée le 18 avril 2025 pour une facture d'électricité, à la suite d'une demande faite par Madame Caroline LEROY, conseillère économie sociale et familiale du Conseil Départemental. Cette aide a été accordée en application de la délibération du 2 mars 2023 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale donnant délégation au Président ou à la vice-présidente de prendre toute décision d'attribution de prestations d'un montant n'excédant pas 500 euros.



ORDRE DU JOUR

DEL N° 26-06/2025-01

**INSTALLATION D'UN NOUVEL ÉLU AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

À la suite de la démission de Monsieur Jean-Marc CHATEAU, il a été nécessaire de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le remplacement d'un administrateur élu s'effectue par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juin 2025, la liste « Luynes Avenir » avait proposé des candidats pour siéger au Conseil d'Administration, Christine MÉNORET, Claire CARTIER, Sophie BORÉ, Daniel PERRICHOT et Danielle PLOQUIN.

Les deux premiers membres ayant été élus, le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Madame Sophie BORÉ en qualité d'administratrice élue du CCAS, en remplacement de Monsieur Jean-Marc CHATEAU. Madame Sophie BORÉ a été immédiatement installée.

Par ailleurs, Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS informe le Conseil d'Administration de l'arrêté n° DGS/2025/08 du 26 juin 2025, portant désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Sur les quatre membres civils ayant siégé pour la période 2020–2025, trois ont exprimé leur souhait de poursuivre leur mission. En raison de la vacance d'un poste, Monsieur Louis COLLINET représentant d'une association luynoise, a été nommé pour siéger au sein du CCAS.

Le Conseil d'Administration prend acte à l'unanimité de ces désignations.

DEL N° 26-06/2025-02 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CCAS - EXERCICE 2025

Afin de tenir compte des évolutions susceptibles de survenir en cours d'année, le budget est ajusté tant en dépenses qu'en recettes, dans le respect des principes relatifs au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire. Par la délibération n°27-03/2025-05 en date du 27 mars 2025, le Conseil d'administration du CCAS a approuvé le budget primitif 2025 du CCAS. Les décisions modificatives permettent ensuite d'adapter ce budget en autorisant de nouvelles dépenses et recettes, modifiant ainsi les prévisions budgétaires initiales.

Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS a informé le Conseil d'Administration sur la nécessité de voter une décision modificative n° 1 afin d'ajuster certaines lignes budgétaires afin de permettre :

- le versement d'un complément de subvention à la Croix-Rouge, conformément à la décision prise lors du dernier Conseil d'Administration en date du 27 mars 2025, nécessitant un abondement de l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » ;
- et le règlement d'une nouvelle dépense liée à l'organisation du repas des aînés dans le cadre des actions sociales du CCAS, nécessitant un abondement de l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité a approuvé la décision modificative n° 1 du budget du CCAS exercice 2025, tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement				
Imputation budgétaire			Dépenses	Recettes
Chapitre	Article	Fonction		
011	6234	4238	-272 €	
65	65748	410	+272 €	
65	65134	424	-1 200 €	
011	6232	4238	+1 200 €	
TOTAL			0 €	

DEL N° 26-06/2025-03 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 272 € à l'association La Croix-Rouge - Épicerie sociale, portant le montant total de la subvention pour l'année 2025 à 1 022 €.

Cette somme est prévue à l'article 65748 du budget.

DEL N° 26-06/2025-04 0 04a EXAMEN D'UN DOSSIER D'AIDE SOCIALE POUR DES DETTES SUR DES FACTURES

Lors de cette séance 2 dossiers d'aides sociales facultatives sont examinés.

1 dossier d'aide sociale à la restauration scolaire

Ce dossier a été accepté.

Le Conseil d'Administration accorde une aide de 2 euros par enfant par repas.

1 famille et 2 enfants sont concernés.

1 dossier d'aide sur des factures d'électricité et de restauration scolaire d'un montant de 271,88 euros

Le Conseil d'Administration a accepté de prendre en charge la somme de 271,88 euros.



REPAS DES AÎNÉS

Madame Christine MÉNORET évoque le repas des aînés et présente l'idée du cadeau. La dégustation du repas est fixée le mercredi 3 septembre 2025 à 12 h à l'école Pasteur.

RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PROJETS

La mise en place d'atelier « Sécuriser ses déplacements en voiture » par l'association WIMOOV est acté pour le 18 novembre prochain à la Grange

Le bus numérique qui sera présent sur la commune le 6 octobre 2025 avec 2 ateliers un le matin et l'autre l'après-midi au parc des Varennes dans le cadre des actions de la semaine bleue.

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements de l'association les blouses rose et VMEH pour l'attribution de la subvention pour 2025

Présentation de la Programmation de la semaine bleue sur Luynes aux dates suivantes :

- **les 25 septembre et 2 octobre de 15 h 30 à 16 h 30**, ateliers à l'EHPAD par la metteuse en scène et comédienne Marie Boisdé en amont du spectacle
- **Judi 9 octobre à 15 h 30 à l'EHPAD de Luynes** : Le spectacle intitulé : Mamamé (version petite forme) à destination des résidents de l'Ehpad
- **Samedi 11 octobre à 16 h 30 à La Grange** : Le spectacle intitulé : Mamamé (version spectacle) à destination des familles

Une question posée : « Lorsqu'il y a une demande d'aide, est-ce qu'il y un accompagnement de l'assistante sociale ? »

La réponse apportée : « Pour tous les dossiers, on s'assure qu'il existe un suivi auprès des services sociaux ».

Un tableau avec les coordonnées des membres du Conseil d'Administration est remis à chaque élu présent.

La prochain commission CCAS sera le jeudi 2 octobre 2025 à 17 h 30.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil d'Administration est levée à 18 h 26.

Fait à Luynes, le 4 juillet 2025

La secrétaire de séance,
Sophie BOREÉ



Pour le Président et par délégation
La vice-Présidente
Christine MÉNORET



RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 3 JUILLET 2025

- DEL N° 26-06/2025-01** INSTALLATION D'UN NOUVEL ÉLU AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL
- DEL N° 26-06/2025-02** DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CCAS - EXERCICE 2025
- DEL N° 26-06/2025-03** SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2025
- DEL N° 26-06/2025-04 à 04a** EXAMEN DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE

XXXXXXXXXXXX